

Procès verbal du Conseil d'école du mardi 4 novembre Ecole Porte madeleine

Personnes présentes :

Mairie : Mme Héron, adjointe.

Parents élus : Mmes Wesse-Bourgeon, Khamvongsa, Gomes, Lejeune-Daubricourt, Becquard, Guyon, Niaf, Boussac.

Enseignants : Mmes Chennebault, Flori, Huet, Asselin, Blanchemain, Baggio et Zoïs. Mr Chollet, Pinon et Mahon de Monaghan.

Personnes excusées : Mr Junca, inspecteur de l'éducation nationale,

Président de séance : Mr Pinon, directeur de l'école

Secrétaire de séance : Mme Flori, enseignante

Ouverture de séance : 18h05

En ce début de séance, M. Pinon tient à adresser, de la part du conseil d'école, tous ses vœux de réussite à Mme Lacour, ancienne directrice, dans le nouveau poste qu'elle a choisi d'occuper.

Un hommage est rendu aussi à Mme Lefèvre Renée qui a occupé cette fonction dans l'école durant de nombreuses années à l'occasion de la triste nouvelle de son décès.

1. Présentation du nouveau conseil d'école et de son rôle.

Le conseil d'école se réunit 3 fois dans l'année scolaire. Il peut exceptionnellement se réunir une autre fois.

Le conseil d'école est composé des représentants de la mairie, des parents d'élèves élus, d'un DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale) et des enseignants de l'école. L'inspecteur de l'éducation nationale est convié à chaque conseil d'école.

Il est présidé par le directeur ou la directrice de l'école qui peut inviter toute personne dont la présence est jugée nécessaire en fonction des points abordés.

Il est fondamental pour créer le lien entre parents, municipalité et enseignants dans le but de rendre l'école plus accueillante et performante pour les élèves.

Le conseil d'école informe et approuve les décisions. Les prochains conseils d'école auront lieu les mardis 17 mars et 16 juin.

2. Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur conforme au règlement départemental est présenté au 1^{er} conseil d'école. Il est approuvé par le conseil d'école. Il n'y a rien de nouveau par rapport à l'année dernière. Simplement, sa diffusion papier est restreinte à la demande des parents dans un but d'économie et pour éviter les gaspillages papier .

Il est mis en ligne sur le site de la mairie.

3. Effectif et répartition

A ce jour l'école compte 186 élèves répartis comme suit :

CE2 : Mme Baggio : 24 élèves

CE2 : Mme Huet : 23 élèves

CE2 : Mme Asselin/Mme Blanchemain : 24 élèves

CM1 : Mme Chennebault : 23 élèves

CM1 : Mr Pinon/ Mme Husson : 23 élèves

CM2 : Mr Chollet/Mme Vidard : 22 élèves

CM2 : Mme Flori : 24 élèves

CM2 : Mme Zoïs/ Mme Blanchemain : 23 élèves

A noter également la présence dans l'école de :

EVS (Emploi Vie scolaire, aide à la direction) : Sophia Benrhouma
AVS (Aide à la Vie Scolaire pour certains élèves à besoins particuliers) : Claire Javori et Céline Alves
EAP (Emploi Avenir Professeur) : Manon Marpeaux

4. Présentation de l'avenant au projet d'école et des projets 2014/2015

Exceptionnellement, le projet d'école 2010-2014 a été prolongé jusqu'en 2015. Un avenant a été rédigé. Il précise les nouvelles actions et celles qui sont poursuivies ou améliorées durant l'année scolaire.

Pour l'année 2014-2015, les actions menées à Madeleine sont les suivantes :

- Français- mathématiques : ajustement des traces écrites du cahier de règle en français. Élaboration des traces écrites du cahier de règle en mathématiques. Ajustements aux programmes scolaires modifiés.
- Education à la citoyenneté : Élaboration des règles de vie commune à toutes les classes.
- Pratique artistique et culturelle : Projet de mise en place d'un cahier commun à tout le cycle qui suivra l'élève durant les 3 années.
- Parcours de l'élève : projets CM2/6^{ème}
- Récréation : Amélioration des conditions de jeux en récréation (Utilisation des 2 cours) afin d'atténuer fortement les situations conflictuelles principalement entre CM2 et de proposer des jeux plus socialisants à tous. C'est pour cela, qu'en particulier, nous avons fait le choix de mettre ensemble un jour par semaine 1 classe de CE2 et 1 classe de CM2. Tout le monde apprécie une réelle

différence de comportement. L'école a par ailleurs grâce à la coopérative scolaire - donc à la participation financière des parents - fait l'acquisition de matériels et de jeux à utiliser dans la petite cour.

Actions de financements des projets :

- Vente de gâteaux pour financer les projets (remercier les parents pour l'achat des gâteaux)
- Vente d'objets fabriqués en classe et de chocolats au marché de Noël. A cette occasion, l'association de parents informe les enseignants des résultats du démarchage qu'elle a organisé auprès des boulangers et pâtisseries gergoliens. M. Pinon les remercie de cette prospection qui va permettre d'associer les commerçants locaux en fonction des tarifs proposés.
- Vente de grilles pour gagner une dinde de Noël

M. le directeur propose à l'association de parents de profiter des manifestations scolaires pour présenter leur travail et/ou s'associer aux manifestations.

Projets divers (sous réserve d'acceptation des organismes sollicités, de l'Inspection de l'Education Nationale et d'un financement suffisant):

- CE2 Mmes Huet et Asselin : classe découverte à Crocq, sortie à Saran tennis open handisport, sortie théâtre
- CE2 Mme Baggio : sortie au musée théâtre forain à Artenay
- CM1 Mme Chennebault : danse africaine et percussions avec spectacle un vendredi soir, sortie théâtre à Saran.
- CM1 Mr Pinon : classe découverte aux Caillettes la semaine après Pâques, visite des vieux quartiers d'Orléans

- CM2 Mr Chollet et Mme Flori : classe découverte à Londres sur 5 jours.
- CM2 Mme Zoïs : classe golf à Marcilly en mai et juin sur 5 jeudis, sortie théâtre à Saran

5. APC (Aide Pédagogique Complémentaire)

La réforme des rythmes scolaires a mis en place un temps d'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires). Cette aide peut concerner un petit groupe d'élèves pour des difficultés ponctuelles, elle peut aussi s'adresser à un groupe d'élèves plus important et s'inscrire dans un travail en rapport avec le projet d'école.

Les parents des élèves concernés sont informés par écrit par l'enseignant, ils doivent donner leur autorisation écrite.

Les modalités d'organisation retenues à l'école sont les suivantes :

1^{ère} période (jusqu'aux vacances de la Toussaint) : travail sur des difficultés ponctuelles par groupe de 3, 4 ou 5 élèves d'un même niveau de classe.

A partir de la 2^{ème} période : groupes d'élèves pouvant appartenir à des niveaux de classe différents et travaillant sur des compétences ciblées

Un ajustement est prévu à chaque début de période.

Conseil école-collège

Mise en place d'un lien entre l'école et le collège avec la mise en place des nouveaux cycles. (cycle CM1-CM2- 6ème)

Un conseil par an école-collège avec un représentant par école.

Institutionnalisation des projets déjà existants : rallye mathématiques avec les 6èmes, participation au cross du collège.

6. Présentation du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels)

Document relevant dans l'école tout ce qui peut-être dangereux pour les enseignants dans le cadre de leur travail et tenter d'améliorer ces conditions.

7. Bilan financier COOP

Solde disponible pour l'année scolaire 2014-2015 : 6163,24€.

Photographie de classe : 1er trimestre 2015. Peut-être avec un changement de photographe.

8. Travaux et budgets

Travaux d'été:

- Nettoyage des puisards déjà existants mais pas d'amélioration
- Installation du TBI dans la classe de Mme Zoïs

Projets travaux :

- Enlever les volets de l'ancien logement de fonction
- Peindre des jeux au sol dans la petite cour
- Internet dans tous les bâtiments en faisant passer un câble réseau entre les bâtiments.
- Panneau d'affichage vandalisé à réparer

9. Calendrier des manifestations

- Fête de l'école : vendredi 26 juin
- Marché de Noël : vendredi 19 décembre avec participation des TAP
- Téléthon : vendredi 5 décembre au matin, marche avec recueil de dons.

10. Définition de la zone de proximité

Le conseil des maîtres a défini la zone de proximité. Dans cette zone, les sorties ne nécessitent pas d'accompagnateurs supplémentaires.

Jargeau (hors hameaux) – Stade – Collège – Piscine- Ecole Berry – Bords de Loire (de l'école à la station d'épuration- de l'école à Clair Soleil)

11. Question diverse posée par l'association de parents

Quelle procédure est à respecter face à une maladie contagieuse?

Le directeur suit les protocoles institutionnels, avec l'avis, au besoin, du médecin scolaire. Il est à noter que pour l'école, il est très difficile –voire impossible- d'obtenir la certitude qu'on est face à une maladie référencée du fait du secret professionnel auquel est soumis le médecin.

Pour information, lien internet officiel permettant aux parents d'avoir les différents protocoles suivant le type de maladie :

http://pharouest.ac-rennes.fr/e350743T/Documents%20Outils%20directeurs/Evictions_scolaires.pdf

Fin de séance : 20h00